



## Vous avez un projet ? Vous souhaitez vous former ?



Vous êtes un chef d'entreprise agricole, vous versez chaque année une contribution formation de 94 euros en moyenne. Afin de permettre au plus grand nombre de ses contributeurs de se former, VIVEA a mis en place en janvier 2018 un plafond maximal de 2000 euros de prise en charge par an, pour vous permettre de vous former.

Ainsi :

- ◆ Ce crédit est disponible sur l'année civile, de janvier à décembre ;
- ◆ Une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1. La disponibilité de la prise en charge se calcule au démarrage de la formation ;
- ◆ Le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre.



### 1

## Je crée mon compte sur l'extranet HAPI ou sur l'appli gratuite VIVEA

Je me rends sur **mon espace sécurisé** accessible sur la page d'accueil de [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr) et sur l'appli VIVEA.

Pour créer ma fiche, je saisis mon numéro de SIRET :

- Si le numéro est reconnu, je complète la fiche pré-remplie ;
- Si le numéro n'est pas reconnu, je contacte ma délégation VIVEA (01 56 33 29 03) pour vérifier que je suis bien enregistré-e dans le fichier de la MSA (une mise à jour peut être nécessaire).



*N.B. : Pour créer votre compte vous aurez à saisir des informations (notamment vos prénom et nom) qui nous permettront de vous retrouver dans notre fichier. Celles-ci seront à libeller de la même façon que celles enregistrées par la MSA. Nous vous conseillons donc de vous munir du dernier courrier envoyé par votre MSA. Votre numéro de SIRET vous sera également demandé.*

### 2

Une fois mon compte créé je peux me connecter à tout moment à mon espace sécurisé en tapant mon adresse mail (et non mon numéro de SIRET) pour m'identifier, ainsi que mon mot de passe.

### 3

## Je vais consulter mon crédit disponible sur mon ordinateur

1. Je m'identifie (cf. p.1)
2. Je clique sur **Mon compte**
3. Je clique sur **Ma conso**
4. Mon **montant disponible** pour l'année en cours apparait,



### Liste des inscriptions aux actions

Formations 2018			
Bénéficiaire	Plafond	Financement VIVEA	Disponible
[blurred]	2 000.00 €	770.00 €	1 230.00 €

(\*) Ces montants sont susceptibles de varier lors de la mise en paiement définitive de l'action de formation

N° Dossier	Organisme	Dates de formation	* Financement VIVEA	Contribution stagiaire
R084/2018/992	<b>Ce que j'ai payé à l'organisme de formation</b>			
Pratiquer différentes techniques de soudage pour limiter les frais d'entretien (Copie)	CFPPA MONTBRISON	12/02/2018 - 13/02/2018	280.00 €	28.00 €
R084/2018/493	CHAMBRE AGRICULTURE DE LA LOIRE	24/01/2018 - 02/02/2018	308.00 €	84.00 €
42 - Bien assuré, bien rassuré !				
R084/2018/877	CHAMBRE AGRICULTURE DE LA LOIRE	21/02/2018 - 21/02/2018	182.00 €	0.00 €
42-Je gère sereinement mon exploitation agricole				

### 3

## Je vais consulter mon crédit disponible sur l'appli VIVEA



#### MON COMPTE

Mes informations

Valider mes préinscriptions

Mes formations financées

Ma conso

1. Je m'identifie (cf. p.1)
2. Je clique sur **Ma conso**

La liste des formations suivies est accessible en cliquant sur « **mes formations financées** »

Dans cet exemple, OU JEROME n'a pas encore suivi de formation en 2018, son crédit disponible est de 2000 euros.

Ma conso	
<b>Plafond 2018</b>	
OU	JEROME
Plafond annuel : 2000 €	
Financement VIVEA : 0 €	
<b>Disponible : 2000 €</b>	